

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE BRIGODE (L'UNION)
279, avenue de Brigode – 59650 Villeneuve d'Ascq

RAPPORT DU PRESIDENT du 14 Février 2022

Madame, Messieurs les Présidents

Toujours et dans le sens que vous avez donné à notre action, nous avons continué d'œuvrer pour l'image, la cohésion et l'esprit de l'ensemble de Brigode.

Après la mise au point des statuts, permettant d'harmoniser les documents graphiques, de donner à notre association commune une existence juridique et la possibilité de se défendre, nous continuons à rechercher ce qui est bon pour l'ensemble de ce lotissement.

L'harmonisation des règles d'urbanisme régissant le lotissement, à travers des dispositions permettant d'en garder la spécificité en densité et en qualité environnementale a donné une assise légale, un appui, aux cahiers de charge de chaque lotissement.

Dans le même esprit nous souhaitons maintenant, renforcer la cohésion de notre lotissement autour d'un projet commun : la mise à disposition de tous des biens communs que constituent les propriétés de l'ASL Brigode(l'Union).

Cette action permettrait en renforçant l'esprit d'appartenance à Brigode, de montrer l'utilité de l'Union et permettrait de justifier les cotisations demandées chaque année à ses habitants.

Ce travail a commencé en faisant appel à une équipe de bénévoles, en grande partie habitant de Brigode, ayant des compétences en matière de gestion de clubs sportifs, de recherche de motivations, de définition de statuts et d'organisation de loisirs.

Nous vous avons présenté les participants à ce travail.

Deux axes à nos travaux :

- 1 Définition de la demande des habitants de Brigode quant à l'usage des bâtiments et équipements de ce club.
- 2 Evolution par l'intérieur du CSB, par le souhait de voir une nouvelle équipe en responsabilité de ce club.

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE BRIGODE (L'UNION)
279, avenue de Brigode – 59650 Villeneuve d'Ascq

Sur le point 1 : une équipe vous a présenté, un projet d'association « chapeau », permettant de mettre en œuvre les besoins des habitants et le mode de partage des locaux .

Sur le point 2 : nous savons que le Président actuel du CSB se retire à la fin de l'année, une nouvelle équipe se présente pour prendre le relais. Nous souhaitons avec celle-ci redéfinir les conditions du bail (que nous avons dénoncé il y a trois ans), un cahier de charge d'utilisation de nos locaux mis à leur disposition et notamment leur partage avec d'autres activités, sportives, culturelles ou autres.

Notre préoccupation est guidée par :

- Le respect de la tranquillité des habitants, et notamment des voisins du CSB.
- L'exigence de l'interdiction de profits pour les utilisateurs de nos équipements et bâtiments.
- La volonté de dialogue et la recherche du maintien du partenariat avec le CSB.
- La maîtrise de cette évolution par l'Union, qui sera représentée dans les différentes nouvelles activités associatives.

Bien évidemment chaque stade de ce travail fera l'objet de communications à vous-même et de demande d'approbations de nos dispositions.

Le 15 Février 2022

Jacques Pierlot
Président de l'ASL Brigode